



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 7206 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 7200, AFIN D'AJOUTER A LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS H-14 UNE DISPOSITION PARTICULIÈRE DE PROJET INTÉGRÉ

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7206
AVIS VOUS EST DONNÉ :

QUE le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 11 février 2020, le projet de règlement numéro 7205;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7205, **le 10 mars 2020, à compter de 19 h** dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement, peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h.

Fait à Bois-des-Filion, ce 12 février 2020.

La greffière

Annie Chagnon, avocate